

Droit de Réponse

En réponse à l'article publié le 11 Avril, dans le quotidien Ouest France, édition de Caen, en page 8 (rubrique Normandie) intitulé « Musée de Ranville : semi-victoire de F.Gondrée »

« Si je ne peux me plaindre que votre journal fasse l'écho de ma « semi-victoire » contre le Comité du Débarquement dans ce combat acharné que je mène depuis plus de dix ans, la décision rendue par la Cour de cassation le 10 avril dernier mettant fin à la censure dont nous sommes l'objet, je ne peux vous laisser écrire que la Haute juridiction a reconnu un quelconque droit de propriété au Comité du débarquement concernant le patrimoine de l'Aspeg, que je représente en qualité de Présidente

Concernant la propriété des biens litigieux, il n'était pas possible d'invoquer ce moyen de cassation, compte tenu des limites du contrôle de la Cour de cassation, qui n'est pas juge des faits.

La Cour de cassation n'a donc pas examiné ce point.

En tout état de cause, nous continuons la lutte pour récupérer notre patrimoine, dûment identifié par nos titres de propriété, toujours indûment exploité par le Comité du débarquement au détriment de l'Aspeg.».

Françoise GONDREE